

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 164-2019

Type d'intervention: Interpellation

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2019.RRGR.200

Déposée le: 11.06.2019

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Jordi (Bern, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –



Caserne de Berne: un site sous-exploité en pleine ville

La dernière fois que Conseil-exécutif s'est exprimé sur la situation et l'avenir de ce vaste site sous-exploité dans le centre de Berne, c'est dans sa réponse à la motion intitulée « Centre d'hébergement dans la caserne de la ville de Berne ». Il précisait que le canton de Berne et le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) avaient en 1999 conclu un contrat de longue durée (jusqu'à fin 2028) concernant la place d'armes. En juillet 2018, le DDPS a fait usage de la possibilité de prolonger le contrat jusqu'en 2048 par déclaration unilatérale. Apparemment, le Conseil-exécutif n'entend rien changer à l'utilisation du site sur le territoire de la ville de Berne pendant une durée indéterminée.

Le site de la caserne est un espace de loisirs important pour le quartier nord de la ville. L'ouverture du site aux habitants et habitantes du quartier ces dernières années est tout à fait louable et va dans la bonne direction. Certaines parties du site sont même utilisées par la Section Musique de la Haute école des arts de Berne (HKB) et par l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires, ainsi que par des unités de la police cantonale sur le site de l'arsenal. Pourtant, une observation sur toute l'année permet de constater que certains bâtiments et surtout le terrain adjacent sont largement sous-exploités. Dans une perspective d'utilisation mesurée du sol et de densification des constructions, précisément en des emplacements si centraux, la question se pose de savoir pourquoi ce site n'est pas mieux utilisé à des fins écono-

miques ou pour des logements. D'autres cantons et villes ont pu obtenir du DDPS que de tels sites soient mieux exploités. Ainsi le DDPS s'exprimait sur la Partie programme du Plan sectoriel militaire 2017 en ces termes : « Les sites de places d'armes de Fribourg et de Genève subissent les contraintes et la pression liées au développement de la ville », argument qui explique aussi que le Département cesse d'utiliser ces places.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif a été chargé par le Grand Conseil en mars 2017 (Postulat 152-2016 « Mieux exploiter le potentiel de l'aire de la caserne à Berne »), en collaboration avec la Ville de Berne, de se demander quel pourrait être le potentiel urbanistique de l'aire de la caserne en termes de logement, mais aussi d'activités artisanales et commerciales et de culture – principalement sans utilité militaire – et de présenter les résultats de son étude dans un rapport. Quand le Conseil-exécutif entend-il présenter son rapport ?
2. Pour quelle raison le canton et la Ville de Berne ne sont-ils pas intervenus auprès du DDPS pour permettre l'ouverture du site en tout ou partie à une utilisation civile, comme il a semblé utile de le faire pour les villes de Fribourg et Genève ? Le canton a-t-il signalé au DDPS que l'examen du potentiel d'utilisation du site était toujours une revendication politique ?
3. Le contrat concernant la place d'armes conclu entre la Confédération et le canton contient-il d'autres dispositions de ce type qui pourraient empêcher l'utilisation civile du site ?
4. Le canton s'est-il au moins entretenu avec la Ville de Berne à propos de l'utilisation future du site ? Si oui, quelle position les deux partenaires ont-ils exprimée et où en sont-ils restés ?

Destinataire

- Grand Conseil